

ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2022

lePERMIS
LIBRE

1 ACTIVITE.....	3
2 PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS.....	3
2.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2022.....	3
2.2 INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 ET DE LA PERIODE DE FORTE INCERTITUDE ACTUELLE	4
ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022.....	6
COMPTE DE RESULTAT	6
BILAN	7
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	8
NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022	9
NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES.....	9
NOTE 2 : DONNEES OPERATIONNELLES.....	10
NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	16
NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES.....	24
NOTE 5 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS	28
NOTE 6 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS	29
NOTE 7 : IMPOTS SUR LES RESULTATS	32
NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES	32
NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS	33

1 ACTIVITE

Lepermislibre est une auto-école en ligne agréée, créée en 2014 à Lyon par Romain Durand et Lucas Tournel. La Société, qui emploie une équipe de 80 personnes, a pour objectif de ré-inventer l'apprentissage du code de la route et de la conduite grâce à une méthode qui combine une expertise d'auto-école, des outils technologiques innovants et un accompagnement personnalisé.

Avec une offre illimitée à seulement 19 euros, les apprentis bénéficient de contenus variés, et de vidéos de coaching conforme à l'examen théorique, pour apprendre le code en ligne et passer l'examen dans 600 centres grâce à un partenariat conclu avec La Poste. L'offre code de la route est complétée par des séances en direct chaque semaine organisées par une enseignante de la conduite ainsi que par des cours vidéo en réalité virtuelle dont l'objectif est de parfaire la formation théorique et également pratique des candidats.

Les candidats peuvent, par la suite, être mis en relation avec plus de 900 enseignants indépendants dans plus de 500 villes de France pour suivre des leçons de conduite et passer le permis de conduire dès 799 euros (code de la route + 20 heures de conduite inclus) soit un tarif 30 % moins cher qu'en auto-école classique. La formation au permis B est adaptée au rythme de chaque candidat, avec des heures de conduite disponibles 7 jours sur 7 de 6h à 23h.

Labellisé Pass French Tech et BPI Excellence, Lepermislibre a accompagné plus de 400 000 candidats au code et permis B depuis 8 ans.

Lepermislibre est également organisme de formation, certifié qualiopi, ce qui lui permet de pouvoir recevoir les financements du Compte Professionnel de Formation (CPF) et donc de proposer ses formules via la plateforme gouvernementale « moncompteformation ».

Lepermislibre a lancé fin 2021 un tunnel assurantiel pour fournir aux jeunes conducteurs qui obtiennent le permis de conduire une offre d'assurance sur mesure. Des contrats d'assurance sont proposés aux candidats depuis la fin de l'exercice 2022.

2 PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS

2.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2022

Les faits marquants de l'exercice 2022 se résument comme suit :

- réalisation d'une augmentation de capital de 5,1 millions d'euros en janvier 2022 souscrite par des actionnaires historiques de la Société et de nouveaux investisseurs, notamment deux fonds français de gestion d'actifs de premier ordre. Cette opération a permis à la Société de reconstituer ses capitaux propres en début d'exercice 2022, ils étaient négatifs de (2 065 778) euros au 31 décembre 2021. Les capitaux propres au 31 décembre 2022 restent négatifs (1 785 698) euros compte tenu de la perte de l'exercice, mais l'introduction en bourse de la Société (voir 9.4 - Évènements post-clôture) et l'augmentation de capital de 8 millions d'euros réalisée lors de cette opération ont permis de les reconstituer dès février 2023.

- nomination de la société Grant Thornton aux fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire de la Société
- modernisation générale de l'inscription à l'épreuve pratique du permis de conduire suite aux décisions gouvernementales, avec la montée en puissance de l'application « Rendez Vous Permis » permettant de restituer aux candidats la possession des places à l'examen, d'inclure de nouveaux acteurs digitaux du marché du permis de conduire, et donc susceptible d'accélérer fortement l'essor de l'activité de la Société dans les mois à venir
- division de la valeur nominale des actions par 500 passant ainsi de 12 euros à 0,024 euro et la multiplication corrélative du nombre d'actions existantes passant de 19 814 actions à 9 907 000 actions le 29 juin 2022
- modification de la dénomination de la Société de R&L à Lepermislibre
- obtention en septembre 2022 d'un financement de 3,2 millions d'euros constitué d'emprunts moyen terme souscrits auprès d'un pool bancaire, remboursables sur une période de 4 à 7 ans à un taux d'intérêts moyen de 3,04 %, hors coût des garanties données par BPI et le Fonds de Financement Européen
- recrutement d'une équipe de direction en support aux deux dirigeants co-fondateurs, comprenant un directeur administratif et financier, une directrice des ressources humaines et un directeur du marketing
- transformation en octobre 2022 de la forme légale de la Société, de Société par Actions Simplifiée en Société Anonyme à Conseil d'Administration et modification de la gouvernance avec la nomination d'administrateurs indépendants et de censeurs
- création en novembre 2022 de Lepermislibre Assurance, Société par Actions Simplifiée, au capital social de 100 000 euros et 100 % filiale de Lepermislibre

2.2 INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 ET DE LA PERIODE DE FORTE INCERTITUDE ACTUELLE

Depuis début 2022, l'activité de la Société n'est plus impactée par la crise sanitaire Covid-19, qui continue d'appliquer, en fonction des spécificités liées à son organisation les préconisations recommandées par les autorités gouvernementales, notamment en matière de télétravail.

Pour rappel, la Société a décidé de ne pas rembourser par anticipation les deux prêts de 250 000 euros chacun garantis par l'État et obtenus en 2020. Ces 2 prêts aux taux fixes de 1,75 % et de 0,73 % sont entrés en remboursement respectivement en juin et septembre 2022, pour une durée de 4 ans jusqu'en juin 2026. Ils bénéficient de la garantie de l'État telle que prévue par l'arrêté du 23 mars 2020 accordant une garantie aux établissements de crédit et sociétés de financement en application de l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020. Ces prêts ont été accordés sans garantie complémentaire.

Le conflit russo-ukrainien, les conditions macro-économiques actuelles (pressions inflationnistes, hausse des taux d'intérêt, hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, pénuries, volatilité des taux de change) n'ont pas d'impact significatif sur la situation financière et patrimoniale et sur le résultat de la Société.

ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022

COMPTE DE RESULTAT

En euros	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Chiffre d'affaires	2.5	14 876 891	12 238 332
Subventions d'exploitation	2.7	46 588	57 200
Reprises sur amortissements et provisions		952	-
Transfert de charges	2.6	34 447	
Autres produits		498	503
Produits d'exploitation		14 959 376	12 296 035
Achats de marchandises et autres		(3 354)	(458)
Autres achats et charges externes	2.8	(15 408 083)	(11 100 210)
Impôts et taxes		(47 742)	(35 820)
Salaires et traitements		(2 805 533)	(1 239 026)
Charges sociales		(1 159 705)	(475 175)
Dotations aux amortissements et provisions		(138 734)	(47 852)
Autres charges		(427)	(2 064)
Charges d'exploitation		(19 563 579)	(12 900 605)
Résultat d'exploitation		(4 604 203)	(604 570)
Produits financiers		112	19
Charges financières		(50 511)	(37 439)
Résultat financier	6.2	(50 399)	(37 420)
Résultat courant avant impôts		(4 654 602)	(641 990)
Produits exceptionnels		639	4 991
Charges exceptionnelles		(15 272)	(604)
Résultat exceptionnel	2.9	(14 633)	4 387
(Charges) / Produits d'impôts sur les résultats	7	158 927	5 814
Résultat net		(4 510 308)	(631 789)

BILAN

En euros	Notes	Brut	31.12.2022	31.12.2021	
			Amort. Dépré.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4.5	154 247	151 387	2 860	13 933
Immobilisations corporelles	4.5	247 467	76 608	170 859	48 127
Immobilisations financières	4.5	173 663	-	173 663	17 875
Actif immobilisé		575 377	227 995	347 382	79 935
Créances clients	2.1	4 962 450	100 216	4 862 234	5 178 099
Autres créances et charges constatées d'avance	2.2	878 260	-	878 260	654 662
Disponibilités	6.1.3	2 694 378	-	2 694 378	155 915
Actif courant		8 535 088	100 216	8 434 872	5 988 676
Frais d'émission d'emprunts à étaler	2.3	30 136	-	30 136	-
Total actif		9 140 601	328 211	8 812 390	6 068 611
			31.12.2022	31.12.2021	
En euros		Notes	Net	Net	
Capital social			237 768	203 028	
Primes d'émission			2 486 842	384 993	
Report à nouveau			-	(2 022 010)	
Résultat de l'exercice			(4 510 308)	(631 789)	
Capitaux propres		8.2	(1 785 698)	(2 065 778)	
Emprunts et dettes financières		6.1	4 030 114	1 209 973	
Groupe et associés		6.1	13 626	252 457	
Avances et acomptes reçus			2 773 306	2 964 696	
Dettes fournisseurs		2.4	1 087 910	1 048 209	
Dettes fiscales et sociales		2.4	1 273 849	1 772 181	
Produits constatés d'avance			1 419 283	886 873	
Total dettes			10 598 088	8 134 389	
Total passif			8 812 390	6 068 611	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Résultat net	(4 510 308)	(631 789)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	52 544	30 206
Provisions	82 570	12 656
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	-	-
Capacité d'autofinancement	(4 375 194)	(588 927)
Variation des créances clients	233 295	(3 454 465)
Variation des dettes fournisseurs	39 397	242 055
Variation des autres créances et autres dettes	(410 742)	2 425 232
Trésorerie provenant du BFR	(138 050)	(787 178)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(4 513 244)	(1 376 105)
Acquisitions d'immobilisations	(164 203)	(39 132)
Cessions d'immobilisations	-	-
Titres de participations	(100 000)	-
Autres variations	(55 788)	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(319 991)	(39 132)
Augmentation de capital	4 790 387	-
Émission d'emprunts	3 235 906	-
Remboursement d'emprunts	(297 917)	(66 772)
Variations des comptes courants	(238 830)	219 075
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	7 489 546	152 303
Variation de trésorerie	2 656 311	(1 262 934)
Trésorerie à l'ouverture	38 067	1 301 001
Trésorerie à la clôture	2 694 378	38 067
Trésorerie active à l'ouverture	155 915	1 301 001
Trésorerie active à la clôture	2 694 378	155 915
Variation de trésorerie active	2 538 463	(1 145 086)
Trésorerie passive à l'ouverture	117 848	-
Trésorerie passive à la clôture	-	117 848
Variation de trésorerie passive	117 848	(117 848)
Variation de trésorerie	2 656 311	(1 262 934)

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Bases de préparation

Les comptes annuels de l'exercice sont établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes et indépendance des exercices.

Les états financiers annuels de Lepermislibre sont établis en euros, conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ultérieurs et selon le respect du principe de continuité d'exploitation dont la direction a apprécié le bien fondé en fonction de la capacité de la Société au cours des 12 mois postérieurs à la date d'arrêté des comptes à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières à court terme grâce à une capacité d'autofinancement positive et/ou en générant des ressources financières suffisantes. Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des présents comptes sociaux annuels sur la base des éléments suivants :

(i) la réalisation postérieurement à la clôture de l'exercice 2021, en janvier 2022 d'une augmentation de capital en numéraire prime d'émission comprise de 5,1 millions d'euros, auprès de certains actionnaires historiques de la Société et de 2 nouveaux investisseurs figurant parmi les grands fonds de gestion d'actifs français

(ii) le développement de l'activité qui se traduit par la hausse du carnet de commandes, la poursuite de la croissance du chiffre d'affaires et des prévisions de trésorerie sur les 12 prochains mois faisant apparaître un excédent des ressources sur les emplois

(iii) l'octroi en septembre 2022 d'un financement de 3,2 millions d'euros constitué d'emprunts moyen terme souscrits auprès d'un pool bancaire, remboursables sur une période comprise entre 4 et 7 ans à un taux d'intérêt moyen de 3,04 %, hors coût des garanties données par BPI et le Fonds de Financement Européen

(iv) l'introduction en bourse de la Société le 13 février 2023 sur Euronext Growth Paris suite à un placement global auprès d'investisseurs institutionnels et une offre à prix ferme auprès d'investisseurs particuliers, concrétisée par une augmentation de capital d'environ 8 millions d'euros

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est le coût historique. Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2022 sont identiques à ceux de l'exercice précédent.

La préparation des états financiers nécessite l'élaboration d'estimations et d'hypothèses réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants qui figureront dans les futurs états financiers soient différents des valeurs actuellement estimées.

Au 31 décembre 2022, la Société n'a pas connaissance de changements d'estimation ayant un effet significatif sur la période. Les effets de la pandémie de COVID-19 sont terminés et sans impact sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

1.2 Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan. En cas de perte de change latente à la clôture, une provision est enregistrée à hauteur du risque non couvert.

NOTE 2 : DONNEES OPERATIONNELLES

2.1 Créances commerciales

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Les créances clients s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Clients	952 937	-	952 937	1 108 419	-	1 108 419
Clients – paiements fractionnés	71 661	-	71 661	54 484	-	54 484
Clients douteux	100 216	(100 216)	-	17 646	(17 646)	-
Factures à établir	3 837 636	-	3 837 636	4 015 196	-	4 015 196
Total clients	4 962 450	(100 216)	4 862 234	5 195 745	(17 646)	5 178 099

Les candidats en apprentissage du code de la route et/ou de la conduite gèrent leurs inscriptions et formations directement sur le site internet marchand ou les plateformes en ligne de la Société, ou mobilisent leurs crédits disponibles dans leur Compte Personnel de Formation (CPF). La Société, également organisme de formation certifié Qualiopi, propose ses services et formules via les plateformes gouvernementales « moncompteformation » et « EDOF » (Espace des Organismes de Formation) et perçoit les financements correspondants.

Lorsqu'un candidat s'inscrit par le site internet marchand, les formules qu'il choisit sont réglées comptant par cartes bancaires et la Société est créditez très rapidement. Il n'y a donc pas d'encours clients hormis un délai d'encaissement intrinsèque de l'ordre de 48 heures et les règlements fractionnés de type 3 fois sans frais mais qui ne représentent qu'une faible proportion des paiements, et que la Société auto-finance.

Lorsqu'un candidat s'inscrit via les plateformes gouvernementales pour utiliser ses crédits formation, la société perçoit un acompte de 25 % TTC (de la Caisse des Dépôts) des formules choisies lorsque la formation a été validée et acceptée et le solde de 75 % TTC est réglé après l'émission de la facture lorsque la formation du candidat est terminée, en moyenne 8 à 10 mois après son inscription en fonction des formules choisies.

Les acomptes de 25 % perçus sont enregistrés en « clients avances et acomptes reçus sur commandes » et présentés au passif du bilan dans les dettes d'exploitation. En fin d'exercice, les acomptes au passif représentent uniquement ceux reçus et qui concernent les formations en cours non finalisées et non encore facturées, tous les autres acomptes ayant été transférés au crédit des créances clients.

L'encours clients est donc représentatif des factures à régler par la Caisse des Dépôts qui ont été émises à l'issue des formations et qui sont généralement réglées 30 à 45 jours après leur date d'émission. En parallèle, toutes les formations de conduite souscrites par l'intermédiaire des plateformes gouvernementales CPF, qui ont été engagées et pour lesquelles les candidats ont déjà réalisé des heures d'apprentissage et les enseignants rémunérés des heures effectuées, font l'objet de factures à établir. Ainsi, le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des coûts générés par ces formations.

Les clients douteux sont représentatifs des paiements fractionnés dont la probabilité de recouvrement est très faible ou inexistante. Au 31 décembre 2022, il s'agit de tous les paiements fractionnés non réalisés et qui auraient dû être encaissés depuis 2019. Dès qu'une échéance de paiement fractionné n'est pas honorée, la totalité de la créance à encaisser est comptabilisée en clients douteux. Ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation. La Société a récemment modifié son dispositif de suivi des formations réglées par fractionnement de façon à limiter les risques de fraude.

La variation des créances clients par rapport au 31 décembre 2021 résulte :

1/ de la consommation d'heures de conduite qui étaient en « stock » à la clôture de l'exercice précédent et qui ont été facturées et réglées en 2022

2/ de commandes enregistrées en 2022 par des candidats finançant leurs formations au code de la route et au permis par leur Compte Personnel de Formation et dont les heures de conduite seront réalisées pour une large partie en 2023.

2.2 Autres créances et charges constatées d'avance

Les autres créances et charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances fiscales - TVA	370 990	-	370 990	590 152	-	590 152
Créances fiscales - IS	164 741	-	164 741	5 814	-	5 814
Autres créances	37 621	-	37 621	450	-	450
Charges constatées d'avance	304 908	-	304 908	58 246	-	58 246
Total autres créances	878 260	-	878 260	654 652	-	654 652

La Société paie la TVA sur les encaissements. L'évolution des créances fiscales de TVA doit s'apprécier parallèlement à celles des dettes fiscales de même nature.

Les créances d'IS comprennent principalement au 31 décembre 2022 les crédits impôts innovation au titre des exercices 2022, 2021 et 2020 à hauteur de 158 927 euros et dont les déclarations (pour ces deux derniers exercices) n'ont été établies qu'en 2022.

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2022 comprennent principalement des dépenses engagées dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société réalisée début 2023. Ces dépenses seront enregistrées in fine contre la prime d'émission liée à l'augmentation de capital.

Les échéances des créances se ventilent comme suit :

En euros	31.12.2022	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Autres immobilisations financières	73 663	17 875	55 788
Créances clients	4 862 234	4 862 234	-
Clients douteux	100 216	-	100 216
Créances fiscales	535 731	454 420	81 311
Autres créances	37 621	37 621	-
Charges constatées d'avance	304 908	304 908	-
Total	5 914 373	5 677 058	237 315

Les produits à recevoir inclus dans les postes du bilan s'élèvent à 4 012 779 euros au 31 décembre 2022 et comprennent principalement les factures à établir pour 3 837 636 euros contre 4 015 196 euros lors de la clôture de l'exercice précédent, et les crédits d'impôt innovation des exercices 2020 à 2022 pour un total de 152 747 euros.

2.3 Comptes de régularisation et d'attente

Les frais de garantie des emprunts sur le financement global de 3,2 millions d'euros mis en place en septembre 2022 sont constatés en charges à répartir sur plusieurs exercices et étaler linéairement sur la durée des échéanciers de remboursement. Au 31 décembre 2022, les charges à répartir restant à amortir au titre des frais d'émission d'emprunts s'élèvent à 30 136 euros.

2.4 Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales

Les dettes fournisseurs et les autres dettes s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Dettes fournisseurs	1 087 910	1 048 209
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 773 306	2 964 696
Dettes sociales	494 807	404 605
Dettes fiscales	779 042	1 367 576
Total dettes fiscales et sociales	1 273 849	1 772 181
Produits constatés d'avance	1 419 283	886 873
Total dettes	6 554 348	6 671 959
dont part à moins d'un an	6 554 348	6 671 959

Les dettes fournisseurs comprennent principalement les heures de conduite effectuées par les moniteurs et non réglées à la clôture de l'exercice, ainsi que celles pour lesquelles les factures ne sont pas encore parvenues.

L'évolution des avances et acomptes reçus sur commandes est commentée au paragraphe 2.1. Ils sont représentatifs des sommes reçues (25 % TTC du montant total de la formation) lorsque le dossier d'un candidat, souhaitant financer tout ou partie de son apprentissage du code de la route et/ou du permis de conduire par les crédits de son Compte Professionnel de Formation, est validé.

L'augmentation des effectifs sur l'exercice 2022 et donc des dettes sociales correspondantes (congés payés, primes et organismes sociaux principalement) est compensée par la régularisation en début d'année 2022 de charges de sécurité sociale et de retraite comptabilisées au 31 décembre 2021 et qui auraient dû être réglées sur l'exercice précédent.

Comme indiqué au paragraphe 2.2, la Société règle la TVA selon le régime des encaissements. La forte diminution des dettes fiscales par rapport au 31 décembre 2021 est liée à la régularisation en début d'année 2022 de dettes de TVA qui concernaient l'exercice précédent.

Les produits constatés d'avance sont constitués des heures de conduite qui ont été facturées comptant et payées en totalité sur le site internet marchand de la Société, mais qui n'ont pas encore été produites à la clôture de l'exercice. Elles sont en progression significative par rapport au 31 décembre 2021 car sur le 2^{ème} semestre 2022 le montant des achats réalisés sur le site marchand a fortement progressé.

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif se décomposent comme suit :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Dettes financières	-	944
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	592 800	450 098
Dettes sociales et fiscales	236 638	130 663
Total	829 438	581 705

2.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de 3 types de prestations : la préparation à l'examen du code de la route, l'examen du code de la route, et les heures de conduite pour la préparation à l'examen du permis de conduire.

Pour les candidats qui passent commande directement depuis le site internet marchand de la Société, la facturation et l'encaissement des produits achetés sont effectués dès la prise de commande, hormis pour les paiements fractionnés en trois fois sans frais mais qui représentent une faible proportion des ventes. Le chiffre d'affaires est immédiatement reconnu pour les produits achetés correspondants à la préparation du code de la route. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement pour les heures de conduite et l'examen du code de la route, et à la clôture de l'exercice la facturation est ainsi corrigée par des produits constatés d'avance pour que le chiffre d'affaires ne corresponde qu'à la production des heures de conduite réellement effectuées sur l'exercice.

Pour les candidats qui choisissent une formation au permis de conduire (code et/ou leçons de conduite) en utilisant les crédits disponibles dans leur Compte Personnel de Formation (CPF), et en utilisant la plateforme "Mon Compte Formation", dans les 40 jours suivants la validation de la commande par le CPF, la Société encaisse un acompte de 25% TTC du montant de celle-ci, versé par la Caisse des Dépôts.

Les candidats ont dès lors 12 mois pour utiliser leurs crédits dans le cadre de la formation sélectionnée. Si durant ces 12 mois, les candidats consomment moins de 25 % de la formation qu'ils ont choisie, la Société est autorisée à facturer 25 % de la commande initiale, montant qui correspond donc à l'acompte initial reçu.

Si les candidats consomment entre 25 % et 80% de la formation, la Société facture au prorata de la formation réalisée et encaisse donc la différence entre le prorata de formation facturée et l'acompte de 25% déjà versé.

Enfin, si les candidats réalisent au moins 81% de la formation, la Société facture 100% de la formation initiale, qui sera réglée sous déduction de l'acompte de 25 % perçu.

A la clôture de l'exercice, l'avancée des formations en cours est déterminée en tenant compte du prorata des heures de conduite réalisées et le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé par constatation de factures à établir.

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

En euros	2022	2021
Code la route	915 516	847 383
Examen code de la route	795 418	785 933
Heures de conduite	13 080 846	10 480 596
Autres	85 111	124 420
Total chiffre d'affaires	14 876 891	12 238 332

L'intégralité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

La catégorie « Autres » comprend les commissions perçues des centres d'examen pour le passage du code, et des partenaires pour certaines opérations ciblées de promotion.

2.6 Transfert de charges

Les frais de garantie d'emprunts moyen terme (BPI et Fonds de Financement Européen) mis en place en septembre 2022 ont été intégralement réglés en 2022. Ces frais ont été inscrits en charges à répartir par la contrepartie d'un compte de transfert de charges de l'exercice et sont amortis sur la période de remboursement des emprunts.

2.7 Subventions

Ce poste est majoritairement constitué d'aides reçues de différents organismes dans le cadre des embauches d'alternants ou de salariés sous contrats de professionnalisation.

2.8 Autres charges et charges externes

Ces dépenses sont principalement composés des postes suivants :

En euros	2022	2021
Prestations moniteurs	8 530 321	7 484 519
Sous-traitance	1 684 832	1 165 269
Marketing et publicité	3 204 240	888 616
Examens code de la route	616 083	653 300
Honoraires	305 094	238 724
Redevances logiciels	262 038	92 862
Locations serveurs	204 186	93 433
Autres	601 287	483 486
Total	15 408 083	11 100 210

2.9 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant émane des activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des évènements ou opérations inhabituels ne se rapportant pas à l'activité opérationnelle, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

En 2022, il est principalement composé de régularisation de pénalités sur des paiements de TVA intervenus involontairement en retard.

2.10 Incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation

Les variations de change sont sans effet sur la comparabilité des états financiers des exercices 2022 et 2021, la Société réalisant l'intégralité de son chiffre d'affaires en France et réglant majoritairement ses achats et charges externes en euros.

NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

3.1 Effectif

L'effectif par collège se répartit comme suit :

	31.12.2022			31.12.2021		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres et ingénieurs	36	19	55	16	6	22
Agents de maîtrise	9	10	19	7	8	15
Employés	6	3	9	1	6	7
Total	51	32	83	24	20	44

L'effectif comprend 76 personnes sous contrats à durée indéterminée et 7 personnes sous contrats à durée déterminée dont 6 apprentis et 1 contrat de professionnalisation.

L'effectif moyen sur l'exercice 2022 s'est élevé à 60 personnes (30 personnes en 2021)

3.2 Régime de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leurs sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par la convention collective dont dépend Lepermislibre (Services de l'Automobile) ne fait pas l'objet de versement à une compagnie d'assurance ou de provision. L'engagement correspondant est cependant évalué sur une base annuelle à partir des caractéristiques suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans ou âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement ;
- taux de charges sociales : ajusté en fonction de la catégorie sociale du salarié. En moyenne, le taux de charge sociale est de 42,5 % ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % ;
- mode de départ : à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité : TV 2018-2020 par sexe ;
- mobilité annuelle : en fonction du collège (cadres et non cadres) et en fonction de l'âge, faible pour les cadres, avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 55 ans, et moyen pour les non cadres avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 60 ans ;
- taux d'actualisation : 2,97 % (inflation comprise), basé, à la date de l'évaluation, sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros (Corporate bonds AA10+) pour une durée équivalente à celle des engagements, en application de la recommandation de l'ANC.

La couverture des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision dans les comptes de la Société. Au 31 décembre 2022, l'engagement actuariel, charges comprises, correspondant aux droits potentiellement acquis s'élève à 65 595 euros (46 728 euros au 31 décembre 2021 date à laquelle les droits acquis ont été évalués pour la première fois sur la base d'un taux d'actualisation de 2,13 %). L'engagement ne comprend pas les droits concernant les 2 dirigeants fondateurs mandataires sociaux.

Les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

3.3 Médaille du travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision, la convention collective applicable ne prévoyant pas de disposition particulière en la matière.

3.4 Paiements fondés sur des actions

Les valeurs mobilières attribuées aux dirigeants fondateurs et à certains salariés de la Société et ouvrant droit à une quote-part de capital de la Société sont détaillées ci-dessous :

3.4.1 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprises

Au 31 décembre 2022, il existe 7 plans en vigueur de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :

	BSPCE 2018	BSPCE 2020-2	BSPCE 2022-1	BSPCE 2022-2	BSPCE 2022-3	BSPCE 2022-4	BSPCE 2022-5
Date d'assemblée	06-08-2018	31-08-2020	24-01-2022	24-01-2022	29-06-2022	29-06-2022	29-06-2022
Date de décision du Président	10-07-2019	-	-	-	01-08-2022	03-10-2022	11-10-2022
Nombre de BSPCE attribués	770	224	224	1 262	150 000	50 000	124 000
Nombre total d'actions pouvant être émises sur exercice des BSPCE	28 000 (1)	112 000 (2)	112 000 (3)	631 000 (3)	150 000	50 000	124 000
Dont : Salariés Lucas Tournel Romain Durand	28 000 - -	112 000 - -	112 000 - -	- 315 500 315 500	150 000 - -	50 000	124 000
Point de départ d'exercice des BSPCE	01-08-2019	01-09-2020	01-02-2022	24-01-2022	01-08-2022	03-10-2022	11-10-2022
Date d'expiration	31-07-2023	31-01-2024	31-01-2029	24-01-2032	31-07-2026	31-07-2026	15-10-2026
Prix de souscription d'une action	0,386 € (1)	0,402 € (2)	3,546 € (3)	3,546 € (3)	3,546 €	3,546 €	3,546 €
Modalités d'exercice	Note (4)	Note (5)	Note (6)	Note (7)	Note (8)	Note (9)	Note (10)
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2022	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de BSPCE annulés ou caducs au 31 décembre 2022	714	0	0	0	0	0	0
Nombre total de BSPCE restant en circulation au 31 décembre 2022	56	224	224	1 262	150 000	50 000	124 000

- (1) : lors de leur émission, chaque BSPCE-2018 donnait droit à une action de la Société pour un prix de souscription par action de 192,81 euros. En raison de la division du nominal de l'action et de la multiplication corrélative du nombre d'actions décidée le 29 juin 2022, chaque BSPCE-2018 donne désormais droit à 500 actions de la Société pour un prix de souscription de 0,386 euro par action
- (2) : lors de leur émission, chaque BSCPE 2020-2 donnaient droit à une action de la Société pour un prix de souscription par action de 201 euros. En raison de la division du nominal de l'action et de la multiplication corrélative du nombre d'actions décidée le 29 juin 2022, chaque BSPCE-2020-1 et chaque BSPCE-2020-2 donnent désormais droit à 500 actions de la Société pour un prix de souscription de 0,402 euro par action
- (3) : lors de leur émission, chaque BSPCE-2022-1 donnait droit à une action de la Société pour un prix de souscription par action de 1 773,15 euros. En raison de la division du nominal de l'action et de la multiplication corrélative du nombre d'actions décidée le 29 juin 2022, chaque BSPCE-2022-1 donne désormais droit à 500 actions de la Société pour un prix de souscription de 3,5463 euros par action
- (4) : sous réserve expresse que le titulaire des bons soit salarié de la Société à la date d'exercice, les BSPCE-2018 pourront être exercés, pendant un délai de quatre années, à compter du 1^{er} août 2019, comme suit :
- 25 % des BSPCE-2018 attribués, du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2023 à minuit
 - 25 % des BSPCE-2018 attribués, du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2023 à minuit
 - 25 % des BSPCE-2018 attribués, du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2023 à minuit
 - 25 % des BSPCE-2018 attribués, du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023 à minuit.
- (5) : sous réserve expresse que le titulaire des bons soit salarié de la Société à la date d'exercice, les BSPCE-2020-2 pourront être exercés, pendant un délai de quatre années, à compter du 1^{er} septembre 2020, comme suit :
- 25 % des BSPCE-2020-2 attribués, du 1^{er} septembre 2020 au 31 janvier 2024 à minuit
 - 25 % des BSPCE-2020-2 attribués, du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2024 à minuit
 - 25 % des BSPCE-2020-2 attribués, du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2024 à minuit
 - 25 % des BSPCE-2020-2 attribués, du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024 à minuit.
- (6) : sous réserve expresse que le titulaire des bons soit salarié de la Société à la date d'exercice, les BSPCE-2022-1 pourront être exercés, pendant un délai de sept années, à compter du 1^{er} février 2022, comme suit :
- 25 % des BSPCE-2022-1 attribués, du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2029 à minuit
 - 25 % des BSPCE-2022-1 attribués, du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2029 à minuit
 - 25 % des BSPCE-2022-1 attribués, du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2029 à minuit
 - 25 % des BSPCE-2022-1 attribués, du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2029 à minuit.

(7) : les BSPCE-2022-2 pourront être exercés sous réserve expresse que le titulaire des bons soit mandataire de la Société à la date d'exercice et dans les conditions suivantes :

- En cas d'introduction en bourse de la Société, 50 % des BSPCE-2022-2 si la Société atteint un seuil « 1 » de capitalisation boursière pour 100 % de ses actions, le solde des BSCPE-2022-2 si la Société atteint un 2^{ème} seuil « 2 » de capitalisation boursière pour 100 % de ses actions
- En l'absence d'introduction en bourse de la Société, 50 % des BSPCE-2022-2 sous réserve de la réalisation par la Société sur la période 2022-2024 d'objectifs en matière de chiffre d'affaires et d'EBITDA approuvés par le Comité Stratégique, le solde des BSCPE-2022-2 si les détenteurs d'actions de préférence 2022 émises le 4 février 2022 cèdent leur participation au capital social de la Société pour une valeur par action d'au moins trois fois la valeur de souscription des dites actions de préférence

La Société s'étant introduite en bourse sur Euronext Growth Paris le 13 février 2023 (voir paragraphe 9.4 sur les évènements post clotûre), ce sont donc les seuils de capitalisation « 1 » et « 2 » définis ci-dessus qui devront être atteints pour que les BSPCE-2022-2 puissent être exercés.

(8) : sous réserve expresse que le titulaire des bons soit salarié de la Société à la date d'exercice, les BSPCE-2022-3 pourront être exercés pendant un délai de quatre années, à compter du 1^{er} août 2022 comme suit :

- 25 % des BSPCE-2022-3 attribués, du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2026 à minuit,
- 25 % des BSPCE-2022-3 attribués, du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2026 à minuit,
- 25 % des BSPCE-2022-3 attribués, du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2026 à minuit,
- 25 % des BSPCE-2022-3 attribués, du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026 à minuit.

(9) : sous réserve expresse que le titulaire des bons soit salarié de la Société à la date d'exercice, les BSPCE-2022-4 pourront être exercés pendant un délai de quatre années, à compter du 3 octobre 2022 comme suit :

- 25 % des BSPCE-2022-4 attribués, du 3 octobre 2022 au 31 juillet 2026 à minuit
- 25 % des BSPCE-2022-4 attribués, du 1er août 2023 au 31 juillet 2026 à minuit
- 25 % des BSPCE-2022-4 attribués, du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2026 à minuit
- 25 % des BSPCE-2022-4 attribués, du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026 à minuit

(10) : sous réserve expresse que le titulaire des bons soit salarié de la Société à la date d'exercice, les BSPCE-2022-5 pourront être exercés pendant un délai de quatre années, à compter du 15 octobre 2022 comme suit :

- 25 % des BSPCE-2022-5 attribués, du 15 octobre 2022 au 14 octobre 2026
- 25 % des BSPCE-2022-5 attribués, du 15 octobre 2023 au 14 octobre 2026
- 25 % des BSPCE-2022-5 attribués, du 15 octobre 2024 au 14 octobre 2026
- 25 % des BSPCE-2022-5 attribués, du 15 octobre 2025 au 14 octobre 2026

En février et mars 2023, la totalité des BSPCE 2018-1 (56) et BSPCE 2020-2 (224) ainsi que 12 500 BSPCE 2022-3 ont été exercés par les salariés titulaires, donnant ainsi lieu à la création de 152 500 actions nouvelles de la Société.

3.4.2 Bons de souscription d'actions

L'augmentation de capital intervenue en janvier 2022 (voir paragraphe 8) a été majoritairement réalisée au moyen de la création de 2 806 actions de préférence (ADP 2022) venant s'ajouter à la totalité des actions ordinaires en circulation à la date de l'opération.

A chaque action de préférence (ADP 2022) émise est attaché un bon de souscription d'action (BSA 2022) permettant de souscrire :

- pendant une durée de 3 ans à compter du 24 janvier 2022 et jusqu'au 24 janvier 2025, à concurrence de 50 % du prix de souscription des ADP 2022, à de nouvelles actions ordinaires de la Société moyennant une valorisation de la Société à la date d'exercice égale (i) à sa capitalisation lors de son introduction en bourse et (ii) à défaut d'introduction en bourse avant le 24 juin 2023 à un montant prédéfini

- pendant une durée de 4 ans à compter du 24 janvier 2022 et jusqu'au 24 janvier 2026, à concurrence de 50 % du prix de souscription des ADP 2022, à de nouvelles actions ordinaires de la Société moyennant une valorisation pré-définie avant émission des nouvelles actions

En outre, à chaque action de préférence (ADP 2022) émise est attaché un bon de souscription d'action dit « ratchet » exerçable dans l'hypothèse où, pendant un délai de 4 années à compter du 24 janvier 2022, toute nouvelle augmentation de capital de la Société effectuée en une ou plusieurs tranches, serait réalisée sur la base d'un prix inférieur au prix de souscription des actions de préférence (ADP 2022), soit 1 773,15 euros. Chaque bon de souscription d'action dit « ratchet » conférerait à son titulaire le droit de souscrire pour sa valeur nominale à un nombre d'actions supplémentaires de sorte qu'à l'issue de cette souscription le titulaire conserverait une participation au capital identique à celle qu'il détenait avant l'opération.

Lors de l'introduction en bourse de la Société sur Euronext Growth Paris le 13 février 2023, les actions de préférence (ADP 2022) ont été toutes transformées en actions ordinaires et les bons de souscription dit « ratchet » attachés à chaque action de préférence (ADP 2022) sont tous devenus caducs. Les bons de souscriptions (BSA 2022) désormais attachés à des actions ordinaires de la Société n'ont pas été modifiés et pourront être exercés si les critères de capitalisation boursière définis ci-dessus sont atteints.

3.4.3 Actions gratuites

Un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés de la Société a été autorisé par l'Assemblée Générale du 24 janvier 2022, dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

Modalités	Plan 2022-1
Date de l'Assemblée	24-01-2022
Date de la décision du Président	04-02-2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	54 000 (1)
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires	0
Date d'acquisition des actions	03-02-2025
Date de fin de période de conservation	03-02-2026
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2022	0
Nombre d'actions annulées ou 31 décembre 2022	0 (2)
Actions attribuées gratuitement restantes au 31 décembre 2022	54 000 (2)

(1) : le 4 février 2022, 108 actions au total ont été attribuées gratuitement à 4 salariés de la Société. En raison de la division du nominal de l'action par 500 et de la multiplication corrélative du nombre d'actions approuvée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2022, le nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition a été multiplié par 500 et s'élève donc à 54 000 actions

(2) : suite au départ de 3 salariés intervenus sur le 1^{er} trimestre 2023, 40 500 actions gratuites ont été annulées, le nombre d'actions gratuites restant en cours d'acquisition s'élevant donc à 13 500 au 31 mars 2023.

3.5 Compte Personnel de Formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées suite à une décision mutuelle entre le salarié et la Société sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et la Société, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès du Fongecif ;
- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

La contribution annuelle de la Société au titre du CPF (0,2% de la masse salariale) est versée aux Opérateurs de Compétences Agréés (OPCO) qui assurent par conséquent le financement des futures formations réalisées dans ce cadre.

3.6 Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Les rémunérations dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux sont résumées dans les deux tableaux ci-dessous :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribués à chaque dirigeant mandataire social		31/12/2022	31/12/2021
Lucas Tournel – Président directeur général depuis le 18 octobre 2022⁽¹⁾			
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	115 138 €	114 000 €	
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	- €	- €	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	- €	- €	
Valorisation des actions attribuées gratuitement	- €	- €	
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	- €	- €	
Romain Durand – directeur général délégué depuis le 18 octobre 2022⁽²⁾			
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	114 411 €	116 023 €	
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	- €	- €	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	- €	- €	
Valorisation des actions attribuées gratuitement	- €	- €	
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	- €	- €	
TOTAL	229 549 €	230 023 €	

(1) Au cours des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, la société Lutoo dont Monsieur Lucas Tournel est le gérant puis Monsieur Lucas Tournel à compter du 24 janvier 2022, était Président de la Société. Monsieur Lucas Tournel a été nommé Président directeur général de la Société par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 18 octobre 2022. Les montants indiqués dans ce tableau au titre des rémunérations perçues via la société Lutoo sont des montants hors taxes. Au titre de l'exercice 2022, Monsieur Lucas Tournel a perçu au titre de son mandat de Président de la Société alors constituée sous la forme de société par actions simplifiée (i) 21 085 euros de prestations via la société Lutoo pour la période allant du 1er janvier au 24 janvier 2022 et (ii) 94.053 euros bruts pour la période allant du 24 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

(2) Au cours des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, la société RD-Vous dont Monsieur Romain Durand est le gérant puis Monsieur Romain Durand à compter du 24 janvier 2022, était directeur général de la Société. Monsieur Romain Durand a été nommé directeur général délégué de la Société par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 18 octobre 2022. Les montants indiqués dans ce tableau au titre des rémunérations perçues via la société RD-Vous sont des montants hors taxes. Au titre de l'exercice 2022, Monsieur Romain Durand a perçu au titre de son mandat de directeur général de la Société alors constituée sous la forme de société par actions simplifiée (i) 20 358 euros de prestations via la société RD-Vous pour la période allant du 1er janvier au 24 janvier 2022 et (ii) 94 053 euros bruts pour la période allant du 24 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Noms	31/12/2022		31/12/2021	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Lucas Tournel – Président directeur général depuis le 18 octobre 2022				
Rémunération fixe	115 138 € ⁽¹⁾	115 138 € ⁽¹⁾	114 000 € ⁽¹⁾	114 000 € ⁽¹⁾
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	- €	- €	- €	- €
Avantages en nature	- €	- €	- €	- €
Romain Durand – directeur général délégué depuis le 18 octobre 2022				
Rémunération fixe	114 411 € ⁽²⁾	114 411 € ⁽²⁾	116 023 € ⁽²⁾	116 023 € ⁽²⁾
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	- €	- €	- €	- €
Avantages en nature	- €	- €	- €	- €
TOTAL	229 549 €	229 549 €	230 023 €	230 023 €

(1) Jusqu'au 24 janvier 2022, Monsieur Lucas Tournel ne percevait aucune rémunération directe de la Société mais par l'intermédiaire de la société Lutoo dont il est gérant et détient 100% du capital social.

(2) Jusqu'au 24 janvier 2022, Monsieur Romain Durand ne percevait aucune rémunération directe de la Société mais par l'intermédiaire de la société RD-Vous dont il est gérant et détient 100% du capital social.

- Rémunérations de Monsieur Lucas Tournel depuis le 18 octobre 2022 :

Par décision du conseil d'administration en date du 18 octobre 2022, il a été décidé de fixer la rémunération de Monsieur Lucas Tournel au titre de son mandat social de Président directeur général de la Société, comme suit : rémunération fixe d'un montant brut de 20 833 euros bruts pour la période allant du 18 octobre 2022 au 31 décembre 2022, et rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 150 000 euros versée mensuellement, soit 12 500 euros bruts par mois à compter du 1er janvier 2023. Il est également titulaire de BSPCE-2022 (se reporter au paragraphe 3.4.1).

Monsieur Lucas Tournel pourra également percevoir, sur justification, au titre de ses fonctions de Président directeur général, le remboursement des frais raisonnablement exposés dans le cadre de sa mission.

Au titre de son mandat d'administrateur, Monsieur Lucas Tournel pourra percevoir une rémunération en fonction des règles de répartition pour l'exercice 2023 fixées par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 18 octobre 2022.

- Rémunérations de Monsieur Romain Durand depuis le 18 octobre 2022 :

Par décision du conseil d'administration du 18 octobre 2022, il a été décidé de fixer la rémunération de Monsieur Romain Durand au titre de son mandat social de directeur général délégué de la Société, comme suit : rémunération fixe d'un montant brut de 20 833 euros bruts pour la période allant du 18 octobre 2022 au 31 décembre 2022 et rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 150 000 euros versée mensuellement, soit 12 500 euros bruts par mois à compter du 1er janvier 2023. Il est également titulaire de BSPCE-2022 (se reporter au paragraphe 3.4.1).

Monsieur Romain Durand pourra également percevoir, sur justification, au titre de ses fonctions de directeur général délégué, le remboursement des frais raisonnablement exposés dans le cadre de sa mission.

Au titre de son mandat d'administrateur, Monsieur Romain Durand pourra percevoir une rémunération en fonction des règles de répartition pour l'exercice 2023 fixées par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 18 octobre 2022.

Les caractéristiques des mandats sociaux exercés par Mr Tournel et Durand sont résumés ci-dessous :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Lucas Tournel Président directeur général depuis le 18/10/2022 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025	-	X	-	X	-	X	-	X
Romain Durand Directeur général délégué depuis le 18/10/2022 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025	-	X	-	X	-	X	-	X

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

4.1 Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles sont susceptibles de constituer un indice de perte de valeur affectant les actifs corporels et incorporels, un test consistant à comparer la valeur comptable à la valeur actuelle, déterminée comme étant la plus élevée de la valeur d'usage et de la valeur vénale, est réalisé. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle si cette dernière est inférieure.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de développement et les licences. Les frais de développement lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, sont inscrits à l'actif et sont amortis sur 5 ans. C'est notamment le cas pour les frais engagés jusqu'au 31 décembre 2018 dans le cadre du développement de l'application métier et de la plateforme Lepermislibre et du site internet marchand. Depuis cette date, tous les frais de mises à niveau et de maintenance de la plateforme sont comptabilisés en charges d'exploitation. La valeur nette des immobilisations incorporelles restant à amortir s'élève à 2 860 euros au 31 décembre 2022.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées dans le cas où leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à la Société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différenciés.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les immobilisations comprennent essentiellement du matériel informatique et de bureau. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la note 4.1.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations :

- agencements, aménagements, installations : de 3 à 10 ans ;
- matériel de transport : 5 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 3 ans ;
- mobilier : 5 ans

4.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et garanties donnés par la Société dans le cadre de contrats de location immobilières et des titres de participation de la filiale Lepermislibre Assurance créée en fin d'année 2022.

4.5 Variation des immobilisations et amortissements au cours de l'exercice 2022

La variation des immobilisations se présente comme suit :

Valeurs brutes – En euros	31.12.2021	Acquisitions	Cessions	31.12.2022
Concessions et droits similaires	2 424	-	-	2 424
Autres immobilisations incorporelles	151 823	-	-	151 823
Immobilisations incorporelles	154 247	-	-	154 247
Installations générales, agencements	11 504	35 984	-	47 488
Matériel de transport	1 742	35 360	-	37 102
Matériel informatique et de bureau	68 995	59 486	-	128 481
Mobilier	1 023	33 373	-	34 396
Immobilisations corporelles	83 264	164 203	-	247 467
Titres de participations	-	100 000		100 000
Dépôts et cautionnements	17 875	55 788	-	73 663
Immobilisations financières	17 875	155 788	-	173 663
Total valeurs brutes	255 386	319 991	-	575 377
Amortissements – En euros	31.12.2021	Dotations	Reprises	31.12.2022
Concessions et droits similaires	2 121	32	-	2 153
Autres immobilisations incorporelles	138 193	11 041	-	149 234
Immobilisations incorporelles	140 314	11 073	-	151 387
Installations générales, agencements	2 074	3 758	-	5 832
Matériel de transport	683	2 393	-	3 076
Matériel informatique et de bureau	31 356	29 747	-	61 103
Mobilier	1 024	5 573	-	6 597
Immobilisations corporelles	35 137	41 471	-	76 608
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total amortissements	175 451	52 544	-	227 995
Valeurs nettes – En euros	31.12.2021	Augmentations	Diminutions	31.12.2022
Immobilisations incorporelles	13 933	-	(11 073)	2 860
Immobilisations corporelles	48 127	164 203	(41 471)	170 859
Immobilisations financières	17 875	155 788	-	173 663
Total valeurs nettes	79 935	319 991	(52 544)	347 382

Les principales variations des postes d'immobilisations corporelles résultent de l'acquisition de matériel informatique en lien avec les embauches réalisées sur l'exercice, des aménagements réalisés dans les nouveaux locaux dans lesquels la Société a emménagé en mars 2022 et de l'acquisition de deux véhicules d'auto-école à double commande.

Les immobilisations incorporelles augmentent avec le nouveau dépôt de garantie des loyers versés lors de l'emménagement dans les nouveaux bureaux, l'augmentation de capital de 100 000 euros liée à la création de la filiale Lepermislibre Assurance SAS et une garantie de 25 000 euros prise par BPI suite à l'octroi d'un emprunt.

4.6 Contrats de location

4.6.1 Locations financement

Les immobilisations acquises par voie de location financement sont comptabilisées en charges de l'exercice (loyers de crédit-bail), selon les échéances prévues au contrat. Elles concernent les biens suivants :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
	Valeurs brutes	Valeurs brutes
Matériel de transport	67 281	67 281
Total	67 281	67 281

Les engagements de location financement s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Redevances payées		
Cumul sur exercices antérieurs (1)	3 070	-
Redevances de l'exercice (1)	16 281	3 070
Total	19 351	3 070
Redevances restant à payer		
A un an au plus	16 281	16 281
Entre 1 et 5 ans	46 131	62 412
Au-delà de 5 ans	-	-
Total	62 412	78 693
Valeurs résiduelles	2	2

(1) Cumul sur exercices antérieurs et redevances de l'exercice ne concernent que les redevances payées au titre des contrats toujours en cours à la clôture de l'exercice.

4.6.2 Locations simples

Les locations simples concernent principalement :

- le loyer annuel de 40 700 euros hors taxe du précédent siège social selon un bail de 9 ans contracté le 15 novembre 2017. Ces locaux ne sont plus utilisés par la Société depuis le mois de mars 2022. Ils seront rendus à leur propriétaire fin mars 2023 et le bail sera résilié par anticipation sans indemnité.

- le loyer hors charges initial annuel de 123 152 euros hors taxe des nouveaux bureaux dans lesquels la Société a emménagé à compter de mars 2022. Ces locaux font l'objet d'un contrat de sous-location dont le sort suit celui du contrat de bail principal qui expire en octobre 2029. Néanmoins, l'expiration ou la résiliation du bail principal pour tout cause que ce soit entraînerait automatiquement et de plein droit la résiliation du contrat de sous-location, sans qu'aucun congé ne soit nécessaire

- le loyer annuel hors charges initial de 8 880 euros hors taxe d'un appartement utilisé pour des besoins de surface additionnelle et d'itinérance ponctuelle de certains salariés, loué pour une période de 12 mois reconductible
- le loyer annuel hors charge de 12 000 euros hors taxe d'un local commercial selon un bail de 9 ans contracté le 3 août 2022

Les engagements de location simple se résument comme suit :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
A un an au plus	158 144	52 873
Entre 1 et 5 ans	566 800	157 713
Entre 5 ans et 10 ans	464 525	-
Total	1 189 469	210 586

Les montants indiqués ci-dessus sont déterminés sur l'hypothèse prudente que les contrats de bail des bureaux loués actuellement aillent jusqu'à leur terme, sachant que :

- il a été mis fin en mars 2023, et sans indemnité de résiliation, au bail des locaux du précédent siège social. Par conséquent, la Société n'aura donc plus à supporter de charges de location pour ce contrat à compter du 2^{ème} trimestre 2023
- le contrat de sous location des locaux du nouveau siège social peut être résilié à tout moment par l'actuel locataire pour quelle cause que ce soit sans que la Société ne puisse s'y opposer ou négocier un préavis
- les engagements de location pour l'appartement et le local commercial sont déterminés selon la durée des baux correspondants

NOTE 5 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

5.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un élément passé, existant indépendamment d'actions futures, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable sans contrepartie dont le montant peut être évalué de façon fiable.

La Société n'a pas connaissance d'obligation particulière nécessitant la comptabilisation de provision au 31 décembre 2022, hormis une provision pour dépréciation de certaines créances commerciales irrécouvrables, et inscrite à l'actif du bilan.

5.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel représente :

- une obligation potentielle résultant d'un évènement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un évènement incertain qui n'est pas sous le contrôle de la Société ;

- une obligation actuelle résultant d'un évènement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation

La Société n'a pas connaissance de passif éventuel matériel au 31 décembre 2022.

NOTE 6 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires, sous déduction de la trésorerie.

Au 31 décembre 2022, l'endettement financier net de la Société s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts bancaires	4 030 114	1 092 125
Concours bancaires	-	117 848
Autres dettes financières	13 626	252 457
Endettement financier brut	4 043 740	1 462 430
Disponibilités	(2 694 378)	(155 915)
Endettement financier net	1 349 362	(1 306 515)

6.1.1 Analyse des dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des dettes financières est contracté en euros, à taux fixe et se ventile comme suit :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts bancaires	4 030 114	1 092 125
Découverts	-	43 616
Différé carte de crédit	-	74 232
Comptes courants associés	13 626	251 513
Intérêts courus à payer	-	944
Crédit court terme et banques	4 043 740	1 462 430

6.1.2 Évolution des dettes financières

L'évolution des dettes financières s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2021	Émissions	Remboursements	31.12.2022
Emprunts bancaires	1 092 125	3 235 905	(297 917)	4 030 114
Découverts	43 616	-	(43 616)	-
Différé carte de crédit	74 232	-	(74 232)	-
Comptes courants associés	251 512	-	(237 886)	13 626
Intérêts courus à payer	944	-	(944)	-
Total	1 462 430	3 235 905	(654 595)	4 043 740

En septembre 2022, la Société a mis en place un financement de 3,2 millions d'euros constitué d'emprunts moyen terme remboursables sur une période de 4 à 7 ans à un taux d'intérêts moyen de 3,04 %, hors coût des garanties données par BPI et le Fonds de Financement Européen portant sur 2,2 millions des financements souscrits.

En fin d'exercice, la Société avait fait appel à certains de ses actionnaires historiques pour financer le développement de l'activité par des versements en compte courant. Ces comptes courants ont été remboursés en espèces ou convertis en actions à l'occasion de l'augmentation de capital de 5,1 millions d'euros, prime d'émission comprise, réalisée en janvier 2022 (voir paragraphe 8).

Les échéances de remboursement des emprunts bancaires sont détaillées ci-dessous :

En euros	31.12.2022	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Emprunts bancaires	4 030 114	832 841	3 022 273	175 000

6.1.3 Analyse de la trésorerie

Les disponibilités comprennent les liquidités ainsi qu'éventuellement les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

La trésorerie évolue comme suit :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Disponibilités	2 694 378	155 915
Trésorerie	2 694 378	155 915

La trésorerie a été renforcée début 2022 suite à l'augmentation de capital de 5,1 millions d'euros évoquée au paragraphe précédent. Elle a par la suite été utilisée pour financer les pertes d'exploitation de l'exercice et le besoin en fonds de roulement. La mise en place du financement bancaire de 3,2 millions en septembre 2022 a permis de consolider la position de trésorerie en fin d'exercice.

Le tableau de trésorerie établi sur la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 met en évidence l'utilisation de la trésorerie sur l'exercice.

6.1.4 Taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2022 s'élève à 3,86 % (4,05 % y compris commissions BPI et Fonds de Financement Européen sur 2 emprunts moyen terme totalisant 2,2 millions d'euros).

6.1.5 Instruments financiers de couverture

Hormis des dépenses de publicité sur les réseaux sociaux, de la publicité payante sur les sites de recherche et des redevances d'utilisation de logiciels réglées en dollars, l'essentiel des achats de la Société est effectué en euros. L'intégralité des services facturés par la Société est réalisée en euros.

Au 31 décembre 2022, aucune opération de couverture n'était en place.

6.2 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts sur emprunts et comptes courants	(50 470)	(37 305)
Autres	71	(115)
Résultat financier	(50 399)	(37 320)

La hausse de la charge d'intérêts par rapport à 2021 est liée à l'augmentation des dettes financières en cours d'exercice.

6.3 Engagements hors bilan

6.3.1 Engagements donnés dans le cadre de crédit moyen terme

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Nantissement de fonds de commerce (1)	1 200 000	-
Total nantissements	1 200 000	-

(1) : Nantissement sur fonds de commerce en garantie de l'emprunt de 1,2 million d'euros octroyé en septembre 2022 par Société Générale

Certains financements accordés par les partenaires bancaires font l'objet de couvertures d'assurance décès et perte totale irréversible d'autonomie souscrites individuellement par Mr Lucas Tournel et Romain Durand.

6.3.2 Engagements donnés en matière de crédit-bail

Voir paragraphe 4.6.1

6.3.3 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place de crédits court et moyen terme

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Dailly notifié	200 000	-
Garanties BPI et European Investment Fund sur emprunts moyen terme	1 300 000	-

NOTE 7 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

L'évolution de la charge d'impôt s'établit comme suit :

En euros	31.12.2022	31.12.2021
Crédit impôt innovation	(152 747)	-
Crédit impôt famille	(6 180)	(5 814)
Charge / (produit) d'impôt	(158 927)	(5 814)

Le crédit impôt innovation propre à l'exercice 2022 s'élève à 77 250 euros. Le produit total de l'exercice comprend également les demandes de remboursement de crédit impôt innovation au titre des années 2021 et 2020 dont les déclarations ont été déposées auprès de l'Administration Fiscale sur l'exercice 2022.

Le crédit impôt famille concerne des frais de crèche.

Les produits non taxables s'élèvent à 158 927 euros au 31 décembre 2022 contre un produit de 5 814 euros lors de l'exercice précédent.

Les pertes fiscales reportables cumulées de la Société s'élèvent à 8 758 056 euros au 31 décembre 2022.

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

8.1 Évolution du Capital

Au 31 décembre 2021, le capital social était composé de 16 919 actions d'une valeur nominale de 12 euros chacune, pour un montant total de 203 028 euros.

Pour financer le développement de la Société, de nouveaux investisseurs sont entrés au capital en janvier 2022 concomitamment à certains associés historiques qui ont renforcé leur participation à cette occasion et certains salariés de la Société qui ont également souscrit à des actions ordinaires.

Le capital social a ainsi été augmenté de 33 672 euros par la création de 2 806 actions de préférence de 12 euros de valeur nominale chacune émise au prix de 1 773,15 euros l'action, soit avec une prime d'émission de 1 761,15 euros par action, une prime globale de 4 941 787 euros pour la totalité des actions de préférence émises.

Par suite, le capital social a été augmenté de 1 068 euros par la création de 89 actions ordinaires de 12 euros de valeur nominale chacune émise au prix de 1 773,15 euros l'action, soit avec une prime d'émission de 1 761,15 euros par action, une prime globale de 156 742 euros pour la totalité des actions nouvelles ordinaires émises.

Les actions de préférence bénéficient de droits strictement identiques aux actions ordinaires, à l'exception du droit à une répartition préférentielle des résultats dans certaines hypothèses et du droit à conversion.

L'augmentation de capital ainsi réalisée s'est traduite par une hausse des capitaux propres de 5 133 270 euros (capital social plus prime d'émission), le nouveau capital social s'établissant à 237 768 euros divisé en 19 814 actions de 12 euros de nominal chacune.

L'Assemblée Générale du 29 juin 2022, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, a décidé de diviser la valeur nominale des actions par 500 et de multiplier corrélativement le nombre d'actions. Cette opération a été réalisée au moyen de l'échange d'une action ancienne de 12 euros pour 500 actions nouvelles de 0,024 euro de valeur nominale.

Au 31 décembre 2022, le capital social est donc composé de 9 907 000 actions d'une valeur nominale de 0,024 euro chacune, pour un montant total de 237 768 euros.

8.2 Variation des capitaux propres

Les variations des capitaux propres sur l'exercice s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Affectation Résultat	31.12.2022
Capital social	203 028	34 740	-	-	237 768
Prime d'émission	384 993	5 098 530	(2 996 681)	-	2 486 842
Report à nouveau	(2 022 010)	2 653 799	-	(631 789)	-
Résultat de l'exercice	(631 789)	-	(4 510 308)	631 789	(4 510 308)
Capitaux propres	(2 065 778)	7 787 069	(7 506 989)	-	(1 785 698)

L'augmentation de capital réalisée en février 2023 à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société sur Euronext Growth Paris (voir paragraphe Événements postérieurs à la clôture) a permis de reconstituer les capitaux propres négatifs de (1 785 698) 'euros au 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 août 2022 a décidé d'apurer le solde débiteur du report à nouveau au 1^{er} janvier 2022 de 2 653 598 euros par imputation en totalité sur la prime d'émission.

8.3 Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant

8.4 Émission, rachat et remboursement de titres d'emprunt

Néant

NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS

9.1 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la Société

Au 31 décembre 2022, Mr Lucas Tournel, Président Directeur Général et Mr Romain Durand, Directeur Général détiennent chacun 18,02 % du capital et des droits de vote de la Société.

9.2 Informations relatives aux parties liées

Les prestations de management facturées par les sociétés Lutoo Sarl et Rd-vous Sarl respectivement pour les mandats de Président de Mr Lucas Tournel et de Directeur Général de Mr Romain Durand ont évolué comme suit :

En euros	Montant HT facturé en 2022	Montant HT facturé en 2021
Lutoo Sarl	21 085	114 000
Rd-Vous Sarl	20 358	116 023
Total	41 443	230 023

Comme indiqué au paragraphe 3.6, Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand sont désormais rémunérés par la Société depuis le 24 janvier 2022.

Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand sont propriétaires à parts égales de la SCI ATOK qui loue depuis août 2022 un local commercial à la Société. Les montants facturés sont récapitulés ci-dessous :

En euros	Montant HT facturé en 2022	Montant HT facturé en 2021
Loyers	4 400	-
Charges	240	-
Total	4 640	-

La location est effectuée aux mêmes conditions de marché que pour des surfaces comparables dans l'arrondissement où est situé le local. Le loyer ne représente pas un montant significatif et par ailleurs, le bail commercial ne comprend pas de dispositions ou d'obligations non usuelles pour la Société. Dans ces conditions, la Société considère qu'il s'agit d'une convention courante conclue entre elle et ses dirigeants.

9.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes de la Société relatifs aux deux derniers exercices et figurant au compte de résultat sont les suivants :

Montants HT en euros	2022	2021	Cogep	Grant Thornton	Cogep	Grant Thornton
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	13 985	24 000	20 260	-		
Services autres que la certification des comptes	-	-	-	-	-	-
Total honoraires	13 985	24 000	20 260			

Le cabinet Cogep a été nommé commissaire aux comptes de la Société en mai 2021, compte tenu de l'obligation de la Société en tant qu'organisme de formation et agréé Qualiopi, de faire auditer les comptes des exercices 2020, 2019 et 2018 de manière rétrospective. Le cabinet Grant Thornton a été nommé co-commissaire aux comptes titulaire de la Société en juin 2022.

Dans le cadre de la préparation de l'introduction en bourse de la Société, le cabinet Grant Thornton a procédé à l'examen des comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2022, et effectué conjointement avec le cabinet Cogep Audit des diligences sur la transformation de la Société et procédé à une revue détaillée du document d'Enregistrement et de la note d'opération déposés auprès de l'AMF.

Les honoraires liés à ces travaux ont été comptabilisés en charges constatées d'avance au 31 décembre 2022 et seront transférés en 2023 en moins de la prime d'émission résultant de l'augmentation de capital lors de l'introduction en bourse.

9.4 Événements post-clôture

Le 13 février 2023, la Société s'est introduite sur le marché boursier Euronext Growth Paris sous le code ISIN : FR 001400F2Z1 et le code mnémonique ALLPL après la réalisation d'une augmentation de capital d'environ 8 millions d'euros, prime d'émission comprise, et l'émission de 2 075 620 actions nouvelles, dont 78 % au titre d'un placement global (souscrit par des investisseurs institutionnels représentant une demande de 6,2 millions d'euros) et 22 % au titre d'une offre à prix ferme (souscrite par environ 3 000 investisseurs particuliers, représentant une demande d'environ 1,8 million d'euros).

A l'issue de cette opération, le capital de la Société est composé de 11 982 620 actions représentant une capitalisation boursière de 45,9 millions d'euros, sur la base d'un prix d'introduction en bourse de 3,83 euros par action.

Le flottant représente environ 44 % du capital (non dilué) de la Société. Les 2 co-fondateurs détiennent désormais ensemble et à parité égale environ 30 % du capital (non dilué) et environ 35 % des droits de vote (en base non diluée) comme l'indique le tableau ci-dessous :

Actionnaires	Base non diluée				Base diluée			
	Actions		Droits de vote		Actions		Droits de vote	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Lucas Tournel	1 785 000	14,90%	3 570 000	17,53%	2 100 500	14,85%	3 885 500	17,25%
Romain Durand	1 785 000	14,90%	3 570 000	17,53%	2 100 500	14,85%	3 885 500	17,25%
Maje Invest	440 000	3,67%	852 000	4,18%	457 921	3,24%	869 921	3,86%
PLG Invest	141 000	1,18%	141 000	0,69%	231 253	1,64%	231 253	1,03%
IDS CO	35 000	0,29%	35 000	0,17%	35 000	0,25%	35 000	0,16%
Sous-total membres du conseil d'administration	4 186 000	34,93%	8 168 000	40,11%	4 925 174	34,83%	8 907 174	39,54%
Nextstage AM	1 096 644	9,15%	1 096 644	5,38%	1 547 915	10,95%	1 547 915	6,87%
Eiffel IG	1 415 167	11,81%	1 415 167	6,95%	1 685 929	11,92%	1 685 929	7,48%
Sous-total investisseurs institutionnels	2 511 811	20,96%	2 511 811	12,33%	3 233 844	22,87%	3 233 844	14,36%
Public	5 284 809	44,10%	9 686 309	47,56%	5 982 659	42,31%	10 384 159	46,10%
Total	11 982 620	100,00%	20 366 120	100,00%	14 141 677	100,00%	22 525 177	100,00%

9.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Voir rapport de gestion

9.6 Liste des filiales et participations

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros.

Société	Total des capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes versés à la société mère
			Brute	Nette					
Lepermislibre Assurance	100 000	100	100 000	100 000	-	-	-	-	-